



16 sep 2022 -16:04

Conseil des ministres du 16 septembre 2022

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 16 septembre 2022, sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be





16 sep 2022 -16:04

Appartient à [Conseil des ministres du 16 septembre 2022](#)

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de quatre marchés publics pour le compte de la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- un marché public dans le cadre du Plan de relance et de transition pour la construction d'un nouveau bloc de logement au sein du Quartier Lieutenant-colonel Aviateur Charles Roman à Beauvechain
- le renouvellement d'un contrat ouvert pluriannuel (2023-2026) d'études, de contrôle et de direction pour la réalisation de bâtiments et d'infrastructures au profit de la Défense et d'organismes internationaux (OOSN)
- un marché public pluriannuel à bordereau de prix relatif à l'acquisition de munitions de différents types
- un accord-cadre pluriannuel de 87 mois pour l'entretien du linge et de l'équipement pour les unités de la Défense et de la Police intégrée

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be





16 sep 2022 -16:04

Appartient à [Conseil des ministres du 16 septembre 2022](#)

Délégation de missions du Bureau de normalisation au SPF Économie

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à redéfinir la répartition des tâches entre le Bureau de normalisation (NBN) et le SPF Économie ainsi que la clarification des concepts et des procédures.

Le NBN organise le financement d'actions menées par les centres collectifs de recherche visant, d'une part, au développement des connaissances techniques en vue de l'élaboration de normes sur des bases plus pertinentes et, d'autre part, à la sensibilisation et à l'information des PME en matière de normes et de normalisation.

Cette procédure nécessite une adaptation en fonction des moyens et capacités du NBN. Dans la pratique, le SPF Économie réalise encore des tâches d'évaluation et de contrôle scientifique alors que celles-ci avaient été confiées au NBN.

Le projet vise donc à :

- confier formellement la responsabilité de l'exécution de ces missions au SPF Économie
- préciser certains concepts, notamment en ce qui concerne les actions menées et les bénéficiaires

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be



16 sep 2022 -16:04

Appartient à [Conseil des ministres du 16 septembre 2022](#)

Defence, Industry and Research Strategy

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé la *Defence, Industry and Research Strategy* (DIRS).

La DIRS vise à développer et à consolider une base industrielle et technologique de défense belge qui :

- contribue à soutenir les politiques nationales de sécurité et de défense et à renforcer l'autonomie stratégique de l'UE
- positionne la Belgique comme un partenaire technologique pertinent, fiable et compétitif dans le développement des capacités européennes et transatlantiques
- génère le retour économique et social nécessaire sous forme de connaissances, de technologies à double usage (dual-use) militaire et civil
- garantit l'autonomie nationale nécessaire dans des domaines critiques en matière de recherche scientifique, d'expertise technologique et de capacité industrielle

Afin de renforcer la DIRS belge d'une manière durable, les principes suivants seront appliqués : informer les stakeholders, faciliter et soutenir le partenariat entre les autorités publiques, les entreprises, les centres de connaissance, les établissements d'enseignement et les centres de recherche, gérer de manière optimale les instruments prévus et les ressources budgétaires allouées et enfin protéger et ancrer le potentiel économique et social qui en découle sous la forme de connaissance, de technologie et d'emploi.

Afin de garantir que l'augmentation des dépenses de défense s'accompagnent d'un renforcement de la base technologique et industrielle de notre pays, un Conseil industriel de défense est également établi, qui réunira les membres du gouvernement compétents et les experts de haut niveau des secteurs concernés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be





16 sep 2022 -16:04

Appartient à Conseil des ministres du 16 septembre 2022

Plan de répartition provisoire des subsides de l'exercice 2022 de la Loterie nationale

Sur proposition du ministre en charge de la Loterie nationale Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le plan de répartition provisoire des subsides de l'exercice 2022 de la Loterie nationale.

L'arrêté royal de répartition provisoire vise à affecter les résultats estimés de l'année 2022. Le retour sociétal de la Loterie nationale s'élève en 2022 à 345 millions d'euros, soit 135 millions d'euros de rente de monopole, 10 millions de rente de monopole exceptionnelle et 200 millions d'euros pour les bonnes causes via le présent arrêté royal de répartition provisoire des subsides, dont 27,44% au bénéfice des Communautés.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be





16 sep 2022 -16:04

Appartient à [Conseil des ministres du 16 septembre 2022](#)

Formation des membres des services publics de secours - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal relatif à la formation des membres des services publics de secours.

Dans le cadre de la réforme du statut des pompiers, des exigences de formation ont été jointes aux conditions de promotion à un grade supérieur, d'une part, et des formations de brevet ont été fixées par grade, d'autre part. Or, à ce jour, la disposition de l'arrêté royal du 19 avril 2014 fixant le statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours concernant l'obtention d'un brevet OFF4 n'a pas été mise en œuvre. Cela signifie que depuis la réforme, qui a débuté le 1er janvier 2015, aucune formation n'a été développée pour obtenir le brevet OFF4 et, par conséquent, aucun membre du personnel des zones de secours ne peut être promu au plus haut grade (colonel).

Le projet d'arrêté royal qui, comme demandé après la première lecture, a été transmis au Conseil d'Etat, vise à combler cette lacune et à créer le cadre juridique nécessaire pour que la formation OFF4 puisse commencer dès que possible. Cette formation est non seulement importante pour la promotion au grade de colonel, mais l'objectif est aussi de l'introduire comme condition de sélection pour la fonction de commandant de zone. En pratique, la formation sera organisée par les centres de formation VESTA et HAINAUT en collaboration avec les universités de Hasselt (UHASSELT) et de Mons (UMONS). Cela permet de s'assurer de la qualité du contenu de la formation et de la cohérence exigée entre la formation OFF3 et la formation OFF4.

Le projet d'arrêté est également utilisé pour modifier certaines dispositions de nature juridique purement technique. Il est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours, et modifiant divers arrêtés royaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be

